

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 29 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Serge FOURTON

Date de convocation du Conseil communautaire : 22 mars 2012

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
 - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN, Michel SEGUIN,
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Guy MOREAU, Serge FOURTON
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Annie BEZAC, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé : Ludovic LALANDE

Concerné : 2012-29.03-09 COMPTE ADMINISTRATIF 2011 de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire - Approbation

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président quitte la séance et le Conseil Communautaire élit Monsieur FORTER afin d'assurer la présidence de l'Assemblée.

Monsieur FORTER, rapporteur, expose :

Dans le cadre de la procédure budgétaire, la Communauté de Communes a l'obligation, une fois l'exercice clôt, de recenser les dépenses et les recettes réalisées durant l'année écoulée dans un document dénommé « compte administratif ». Il est le bilan financier de l'ordonnateur. Il fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture par section.

Il appartient désormais au Conseil Communautaire de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants ;

Vu les délibérations approuvant le budget primitif pour 2011 et les décisions modificatives relatives à ce même exercice ;

Considérant la nécessité d'arrêter les comptes du budget général pour l'exercice 2011 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► **adopte** le compte administratif de l'exercice 2011 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
Recettes de l'exercice	10 650 837,94 €	1 257 694,81 €	777 075,60 €
Dépenses de l'exercice	9 715 312,98 €	2 282 520,15 €	658 487,89 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice (Excédent)	935 524,96 €		118 587,71 €
Solde d'investissement de l'exercice (Capacité de financement)		1 024 225,34 €	
Résultat de fonctionnement reporté (Excédent) R002	488 471,12 €		
Solde d'investissement reporté D001		143 155,17 €	
Résultat de fonctionnement cumulés	1 423 996,08 €		
Besoin de financement d'investissement cumulés		1 173 380,31 €	

► **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

► **reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

► **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération annule et remplace celle du 2 avril 2012 enregistrée à la Sous-Préfecture de Lesparre le 10 avril 2012.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 12 avril 2012

Le Président
Joseph FORTER
Joseph FORTER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEDOC-ESTUAIRE
Siège
à
MARGAUX
(33460)
* (33460) ARSAC *

Acte à classer

DC2012-2903-09

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASOL_3_2012-04-13T09:10:55.00 (M150824639)

Identifiant unique de l'acte : 023-243301447-20120329-DC2012-2903-09-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Compte Administratif 2011 de la Communauté de Communes Médoc Estuaire - Approbation

Date de décision : 29/03/2012



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.3. document budgétaireActe : SCAN-4234.FDF

Prépare	Le 13/04/12 à 09:10	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Transmis	Le 13/04/12 à 09:10	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Accusé de réception	Le 13/04/12 à 09:28	